



# Bulletin

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 9 No 6

JUIN 1978

PUBLIÉ AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DU PNUE, DE L'UNESCO ET DU WWF

## Commentaire

### Sauvez un phoque et aidez à sauver une mer

« Il est tentant de qualifier le phoque moine méditerranéen de « menacé » ou « en danger » mais on a usé et abusé de ces termes, de sorte qu'on risque de les lire sans s'y arrêter. L'immensité de son aire de distribution, la persécution et la concurrence de l'homme pour l'espace et la nourriture, font de *Monachus monachus* une espèce mourante ». C'est le professeur Keith Ronald, président du groupe de spécialistes des phoques de l'UICN, et organisateur de la réunion sur le phoque moine à Rhodes, qui s'exprime en ces termes.

Un proverbe ancien disait que « comme va le phoque, va l'homme ». Exagération poétique des temps anciens? Peut-être. Mais elle a aujourd'hui un accent de vérité inquiétant. Le phoque moine est mourant et la Méditerranée est malade. L'un comme l'autre peuvent être sauvés, à condition que l'homme le veuille. Mais le veut-il?

En janvier dernier les pays méditerranéens se réunissaient à Monaco pour s'accorder sur une étape capitale du plan d'action du PNUE pour la région — l'adoption d'un protocole visant à réduire les déversements massifs des polluants émanant des terres, qui menacent d'étouffer la Méditerranée. Si des progrès ont été enregistrés pour d'autres questions, celle-ci n'a pas pu faire l'objet d'un accord à l'issue de la réunion.

Quand on sait que les tentatives de sauver la Méditerranée se sont fracassées sur les écueils de la politique et des finances (du moins pour le moment), à quoi bon s'efforcer de sauver une seule espèce méditerranéenne? La réponse à cette question est que le plan d'action pour sauver le phoque moine est bien plus ambitieux que ça.

Cette espèce, dans la situation qui est la sienne actuellement, est l'exemple vivant des suites de la maladie qui frappe la Méditerranée — pollution, surpêche, destruction des habitats. Bref, le phoque moine est le symbole tout trouvé de la Méditerranée elle-même.

Sauver une mer entière peut paraître une tâche trop démesurée pour qu'on s'y atelle, et une notion trop abstraite pour être bien comprise. Mais sauvegarder un mammifère marin en difficulté, et ce faisant, aider à sauver la mer dans laquelle il évolue, est loin d'être une idée extravagante. C'est une entreprise relativement modeste qui sert de point de convergence à une autre plus ambitieuse.

(Suite page 31)

### Mesures à prendre pour sauver le phoque moine méditerranéen

Le grand problème est la perte de l'habitat qui convient à l'espèce. La principale nécessité est donc la création d'un réseau international de réserves.

Les gouvernements doivent apporter leur concours en créant des réserves dans les lieux de reproduction (plages ouvertes et grottes); en élaborant et en appliquant des lois de protection (dans la plupart des pays, l'espèce reste encore sans protection); en formant un personnel à tous les niveaux. Les cadres qui décident des orientations en la matière doivent être avisés en conséquence.

La coopération du public est essentielle, surtout celle des pêcheurs qui, dans certaines régions, tuent encore les phoques moines qu'ils considèrent comme des concurrents. Un grand effort d'éducation doit être entrepris, et il faut étudier la possibilité d'accorder une compensation aux pêcheurs pour les dégâts que les phoques causent à leurs filets.

### Phoque moine: plan d'action approuvé

Le phoque moine méditerranéen va bientôt recevoir de l'aide. Un plan d'action destiné à sauver cette espèce a été approuvé le mois dernier à Rhodes lors d'une réunion convoquée par le gouvernement grec et patronnée par la Grèce, le PNUE, l'UICN et l'Université de Guelph (Canada).

Les 61 délégués provenant de 22 pays ont entendu les experts de nombreuses régions et se sont accordés sur des propositions très diverses qui visent à renverser la progression actuelle de cette espèce vers l'extinction. Le PNUE publiera le procès-verbal de la réunion.

Disséminée en petites colonies sur de vastes étendues — de la mer Noire à la côte atlantique de l'Afrique — cette espèce maintient une emprise précaire sur la vie. Sa population tout entière compte de 500 à 1000 animaux (600 animaux semble la meilleure estimation); elle est en déclin presque partout sur son aire de distribution. Ce n'est qu'en Mauritanie, hors de la Méditerranée, qu'elle semble se reconstituer.

Les principales causes de la situation actuelle du phoque moine sont la perte de son habitat, l'abattage par les pêcheurs, la perturbation par les touristes et la pollution. Seule une action concertée sur une période prolongée — commençant maintenant — pourra le sauver. Les mesures approuvées doivent maintenant être appliquées.

Le plan d'action sera réalisé en coordination avec les projets sur le phoque moine en Turquie et dans la Méditerranée occidentale (voir *Bulletin* janvier/février, p. 8 et 9) et avec

Il faut mettre un terme à l'extrême pollution causée par les produits chimiques toxiques et le pétrole. Les recherches effectuées sur le phoque gris et le phoque commun suggèrent que les polluants peuvent réduire les taux de natalité.

Les visites des touristes dans les régions où les phoques moines se reproduisent doivent être limitées, de même que la pêche. Perturber les phoques est particulièrement grave en période de naissance et d'allaitement.

Les phoques moines orphelins ou blessés doivent être secourus, soignés puis rendus à la mer. Le gouvernement grec et l'Université de Guelph se sont proposés pour aider à cette tâche.

Les niveaux et tendances des populations doivent être déterminés, les niveaux de reproduction comparés, et les causes de succès et d'échec examinées.

les efforts entrepris pour sauvegarder d'autres espèces et habitats. Le phoque moine aidera à donner de l'élan à l'ensemble du programme méditerranéen de l'UICN. C'est ainsi que les projets de conservation des zones humides côtières de Tunisie, d'Italie et de Grèce, et l'étude des tortues marines de Turquie et d'ailleurs sont sur le point de commencer. Il y a encore quelques phoques moines en Tunisie et en Italie; les eaux grecques et turques sont les dernières places fortes de cette espèce.

#### Action en Mauritanie et bientôt en Grèce

Le président de Mauritanie a inauguré le 8 juin dernier le parc national de Banc d'Arguin. Parallèlement, les deux principales colonies de phoques moines des côtes mauritaniennes ont été placées sous l'administration de M. Bal Mohamed El Habib, directeur du parc national. Autre bonne nouvelle de Mauritanie: les colonies de phoques moines sont en augmentation. Il y a maintenant 60 animaux contre 30 à 35 en 1973.

La Grèce s'apprête à créer un parc national dans les Sporades du nord, important centre de phoques moines dans la mer Egée. La Grèce publie également une affiche sur la conservation du phoque moine qu'elle mettra à la disposition des autres pays.

**Mythes et récits sur le phoque moine — voir en dernière page.**

## Chasse à la baleine: le Japon présente ses arguments

En prévision des réunions annuelles de la Commission baleinière internationale (CBI), l'Association japonaise de chasse à la baleine a publié un document intitulé *The Whaling Controversy: Japan's Position and proposals* (controverse baleinière: Position et propositions du Japon).

La position du Japon est que:

— Le pays n'a plus qu'une flotte baleinière au lieu de trois;

— Il en résulte que la viande de baleine, qui fait traditionnellement partie de l'alimentation des Japonais, doit maintenant être importée des autres nations baleinières\*\*;

— 200.000 personnes sont encore employées dans l'industrie baleinière.

Le Japon propose:

— Qu'il soit instamment demandé aux nations baleinières n'appartenant pas à la CBI (par opposition à celles qui n'en font pas partie et ne chassent pas la baleine) de rejoindre ses rangs;

— que les quotas de chasse soient fixés pour trois ans afin de donner une base stable à l'industrie baleinière. Les quotas seraient ajustés tous les ans dans des limites fixées qui

excluraient le reclassement des populations de baleines.

### La sincérité du Japon n'est pas mise en doute, mais...

Les Japonais souhaitent « un règlement pacifique et réaliste de la question baleinière... un nouveau dialogue fondé sur la compréhension mutuelle et la coopération au lieu de l'affrontement ».

Il n'y a aucune raison de douter de la sincérité des Japonais. Ils sont parfaitement conscients que dans maintes parties du monde leurs activités baleinières leur donnent mauvaise presse — c'est particulièrement vrai en cette période de l'année qui voit approcher la réunion annuelle de la CBI. Ils estiment que cette mauvaise presse est tout à fait injustifiée, qu'elle provient essentiellement d'un malentendu quant à la position japonaise.

Malheureusement, les Japonais veulent deux choses contradictoires. Ils veulent la compréhension, l'amitié, la compréhension, et « des délibérations scientifiques complètes fondées sur une attitude objective ». Jusqu'à présent, rien à dire. Nul conservateur ne pourrait souhaiter mieux.

Mais les Japonais sont aussi très conscients des besoins de l'industrie baleinière et de ce que l'approvisionnement en chair de baleine ne représente plus que 9% de ce qu'il était à son maximum. L'Association baleinière japonaise dit donc fermement que:

« Le Japon ne peut pas reculer davantage pour ce qui est de l'ampleur de la chasse à la baleine ». En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de nouvelle réduction des quotas. « Nous sommes sûrs — poursuit l'Association — que la chasse à la baleine effectuée par cette flotte unique ne provoquera aucun déclin de cette ressource. »

Etre « sûr » est une chose, être « scientifique » en est une autre. Un grand nombre des biologistes marins estiment que les quotas actuels, qui sont pourtant bien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années, sont encore trop élevés.

### Un curieux raisonnement

La science s'occupe de faits — de faits pertinents. Les considérations extérieures doivent être écartées. Il est curieux de constater que l'Association baleinière japonaise reproche au comité scientifique d'être... scientifique. Dans son document, l'Association précise: « Sans tenir compte de la situation des entreprises baleinières, certains scientifiques du comité, opposés à la chasse à la baleine, tendent à tirer

(Suite page 32)

## Chasse à la baleine: les membres sont invités à soutenir la position de l'UICN

*Le 17 mai, le directeur général a adressé la lettre suivante à toutes les organisations membres de l'UICN d'Etats représentés à la CBI. M. Munro demandait instamment aux membres d'inviter leur délégation nationale à la réunion de la CBI à Londres, d'appuyer sans réserve la position de l'UICN sur la chasse commerciale à la baleine.*

Cela fait six ans que l'UICN réclame, par l'intermédiaire de son observateur aux réunions de la Commission baleinière internationale, un moratoire de 10 ans sur toute chasse commerciale. Demander un moratoire n'est pas contraire à l'opinion selon laquelle les populations de baleines sont une ressource naturelle renouvelable qui peut être exploitée dans des conditions contrôlées et dans de strictes limites pour fournir de la nourriture et autres biens nécessaires à l'homme. C'est plutôt l'expression d'un manque de confiance envers la base scientifique actuelle de la gestion en vue d'une productivité pérenne, et envers l'appareil international mis en place pour appliquer cette exploitation et en améliorer la base scientifique.

La politique a été maintenue alors même que l'UICN accueillait avec prudence la soit-disant « nouvelle politique de gestion » (NPG) adoptée par la CBI il y a bientôt trois ans. Cette réserve s'est trouvée pleinement justifiée par les incertitudes continues de la base scientifique, la non-appartenance à la CBI d'importantes nations baleinières, le temps très long qu'il faut pour des révisions même minimes de la Convention baleinière internationale, et la farce que représente la décennie de la recherche sur les cétacés proclamée en 1973 par la CBI. Jusqu'à présent, pratiquement aucun fonds n'ont été consacrés à l'application de la décennie par les membres de la CBI ou d'autres nations. De plus, certaines dispositions de travail concernant la chasse à la baleine prises par des membres de la CBI et d'autres nations non-baleinières non-

membres de la CBI sont un sujet de préoccupation.

Depuis la proclamation de la NPG, les lacunes de la connaissance scientifique sont apparues tout à fait clairement: parti pris flagrant, incertitudes et erreurs d'évaluation sont mises à jour à chaque réunion du comité scientifique de la CBI.

Parallèlement, un danger nouveau, imprévisible, est apparu. Les délégations à la CBI désireuses de voir appliquées les politiques de conservation et ayant accepté la NPG comme réalité politique et peut-être comme compromis — quand bien même elles auraient préféré le moratoire — jugent nécessaire de s'engager, même à l'avance, à agir sur les recommandations du comité scientifique. Ce changement est apparu à la réunion spéciale de la CBI à Tokyo en décembre dernier: sur la base de données douteuses et d'un « modèle » insatisfaisant, une décision de prudence qui avait été prise a été reconsidérée. Il y a eu plus de populations protégées, mais on parle de reprendre l'exploitation de ces populations en se fondant sur leur reconstitution purement hypothétique après une courte période de protection.

Il est donc souhaitable que les organismes nationaux adhérant à l'UICN envisagent ce qu'ils — ce que nous — pouvons faire pour influencer les délégations à la CBI de sorte que la « nouvelle politique de gestion » soit orientée dans une direction qui permettra plus sûrement la conservation des baleines.

L'an dernier, pour la première fois, l'UICN a été représentée aux réunions de la CBI par un scientifique spécialiste de la dynamique des populations de cétacés, qui fut autorisé, de par le nouveau règlement de la CBI, à participer aux travaux du comité scientifique de la Commission. Il en résulte que l'UICN a maintenant une bien meilleure idée non seulement des difficultés des évaluations qu'exige la NPG, mais aussi de l'extrême

pauvreté des données et des modèles utilisés pour ces évaluations.

Je suggère, à la lumière de ces considérations, que tout soit fait, avant la réunion ordinaire de 1978 de la CBI, pour convaincre les commissions nationales et leurs conseillers que:

- 1) La politique de longue date de l'UICN concernant un moratoire de 10 ans s'est trouvée pleinement justifiée par les récents événements.
- 2) La nouvelle politique de gestion doit être appliquée cette année de manière plus « conservatrice » et considérablement révisée pour 1979 et les années suivantes.
- 3) La Décennie internationale de recherche sur les cétacés doit être appliquée sans plus de délai.
- 4) La négociation de la convention révisée doit être accélérée, et ses dispositions de conservation grandement renforcées.
- 5) Lors du vote des quotas, les propositions soumises par le comité scientifique, quelles qu'elles soient, doivent être examinées de très près, en particulier leur degré de dépendance des résultats scientifiques. Cela revient à dire qu'il ne faut pas présumer que les propositions des scientifiques, telles qu'elles sont calculées actuellement, sont automatiquement « conservatrices ».

Je serais heureux de savoir ce que vous comptez entreprendre à cet égard, et, le moment venu, les résultats de votre action. Cela nous aidera à préparer la déclaration de la position de l'UICN sur la question, qui sera transmise à nos observateurs, qui cette année encore, représenteront l'UICN au comité scientifique et aux sessions plénières. Ce document devra être prêt d'ici la fin de mai, aussi une réponse rapide sera-t-elle appréciée.

David A. Munro  
Directeur général

# Droit de la mer: percée, échec, ou avance cahin-caha?

La septième session de la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer fut ajournée le 19 mai. Selon M. Amerasinghe, président de la Conférence, « Nous ne sommes parvenus ni à un consensus, ni à ce que j'appellerais un quasi-consensus sur un nombre suffisant de questions pour que la révision du texte se justifie ». Les propositions avancées et les compromis atteints seront donc présentés dans un document distinct.

Les délégués furent très divisés sur la question de savoir s'il faut convoquer à nouveau la troisième CNUDM cette année ou l'an prochain. Par une courte majorité, (51 pour, 46 contre et 12 abstentions) il fut décidé que la session actuelle reprendrait ses travaux cette année, le 12 août, à New York, pour une période supplémentaire de quatre semaines. Mais toutes les délégations seront-elles au rendez-vous?

Dans l'article qui suit, le professeur Douglas Johnston analyse les perspectives d'avenir qui s'offrent à la conférence. Le professeur Johnston est le principal auteur de la Déclaration de l'UICN sur le droit de la mer, et représenta l'UICN à la session de Genève de la troisième CNUDM.

La session de la troisième CNUDM qui vient de se dérouler à Genève a pris fin. Les environmentalistes ne pourront guère la considérer comme un événement marquant. La plupart des délégations gouvernementales sont au moins unies dans leur détermination de décourager toute intervention « extérieure ». D'une certaine manière, la question de savoir s'il est maintenant trop tard pour qu'une telle intervention soit utile a été posée avant l'ouverture de la session de Genève, lorsque l'UICN a distribué la critique du projet de texte composite à tous les ministères des Affaires étrangères et à toutes les délégations, ainsi qu'à un grand nombre d'organisations et de personnes intéressées.

Des 141 délégations gouvernementales présentes à la 7<sup>e</sup> session, seules trois — le Canada, les Etats-Unis, et le Portugal — ont manifesté un intérêt pour cette critique; l'explication généralement donnée fut qu'il était trop tard pour introduire des changements de substance dans les parties du texte rédigées ou sur le point de l'être. Une simple proposition portant sur l'organisation du texte, avancée dans le document de l'UICN, fut apparemment reçue comme une provocation parce qu'elle aurait pu impliquer un changement quant au fond. Une proposition de ce genre, bien plus modeste encore, présentée au troisième comité par la délégation soviétique vers la fin de la septième session fut critiquée pour la même raison par plusieurs délégations, dont certaines étaient pourtant en faveur de la proposition soviétique sur la base de ses seuls mérites.

## Les optimistes, les pessimistes et les autres

A voir ces manifestations de souci scrupuleux de préserver le projet « en bloc », combien de temps reste-t-il à la troisième CNUDM? Quelles sont les perspectives d'avenir de la Conférence? De mes conversations privées

avec des délégués et observateurs informés et expérimentés, je distingue quatre écoles de pensée sur ces questions fondamentales: les optimistes, les pessimistes, les volontaristes et les mécanistes. Aucun d'eux, bien entendu, ne prétend être prophète. Mais ils penchent pour quatre options distinctes qui reflètent au moins trois opinions totalement irréductibles.

Optimistes et pessimistes abordent spécifiquement chaque question dans leur évaluation de la septième session. Les optimistes sont impressionnés par-dessus tout par les progrès réalisés dans la question non résolue des mines en profondeur dans l'océan. Acceptant l'opinion orthodoxe selon laquelle ces questions sont la clé du succès de la conférence, les optimistes estiment maintenant que la troisième CNUDM est sur le point de « percer ». Il avance que les progrès réalisés sur ces questions entre la septième et la huitième session, et la diligence dont fera preuve par la suite le comité de rédaction du projet, rendrait possible la conclusion de la conférence-marathon lors de la cérémonie de signature qui aura lieu à Caracas à la fin de 1979 ou dans les premiers mois de 1980. C'est le point de vue d'une minorité de personnes étroitement associées aux activités du premier Comité.

A l'opposé, les pessimistes estiment que tout est fini. Ils professent cette opinion en se fondant sur le chemin qu'il reste à parcourir pour résoudre des questions cruciales avant qu'un consensus réel (c'est-à-dire quasi unanime) puisse être atteint sur le texte dans sa totalité. La réticence croissante de certains gouvernements proéminents à tenir la distance et les difficultés financières ou l'incapacité des autres à le faire pourrait, selon les pessimistes, entamer un processus d'érosion de l'intérêt ou un retrait pur et simple avant la convocation de la huitième session en 1979.

## La politique du bouc émissaire?

Les membres de cette « école » doutent que les progrès qui pourraient être réalisés entre les sessions permettraient d'éviter l'échec de la Conférence à ce stade tardif. On considère que les Etats-Unis et l'Amérique Latine s'en retireront probablement en 1978. D'après cette opinion, la Conférence est sur le point d'entrer dans la phase de « politique du bouc émissaire » qui veut que ce désengagement se fasse de manière à ne pas encourir le blâme général pour abandonner la Conférence alors qu'elle touche à sa fin. Cette stratégie suscitera sans aucun doute des récriminations, visant d'autres délégations, comme celles du bloc soviétique, les militants du Tiers monde, et peut-être la CEE qui, s'ils ne choisissent pas de se retirer ouvertement, n'ont pas moins accusés de contribuer grandement aux difficultés et aux frustrations de la troisième CNUDM. Là encore, cette opinion est celle d'une minorité.

Les volontaristes sont ceux qui envisagent la question selon ce qui reste de volonté au niveau des dirigeants, sans tenir compte, ou presque, du nombre ni de la difficulté des questions en suspens. Les membres orthodoxes de cette école mettent l'accent sur l'importance

de la « volonté politique » qui reste encore au niveau de leur gouvernement, et jugent que, tous comptes faits, le désir d'aboutir à un traité prévaut encore sur la tentation de se désintéresser de la question. Ils concèdent que l'Amérique Latine, et dans une moindre mesure, l'Europe, estiment peut-être avoir atteint leurs principaux objectifs à la troisième réunion de la CNUDM, mais doivent s'arrêter un instant avant d'assumer les conséquences politiques d'un retrait direct.

Une branche moins orthodoxe de l'école volontariste envisage la question sous un angle plus personnel et estiment que la septième session a prouvé avant toute chose que pratiquement aucune crise de la Conférence ne pourra miner la détermination du président, des présidents des comités, et d'autres personnes, a amené la Conférence à une conclusion précise, même si elle doit être imparfaite. Cela implique qu'il y a une masse critique de participants à l'action déterminante, qui, tous ensemble, donnent sa motivation à la conférence qu'ils considèrent comme le travail d'une vie. Ils en font une question de fierté personnelle, et ne peuvent tout simplement pas envisager l'échec.

## Une opinion mécaniste populaire

Enfin, les mécanistes, comme les volontaristes, estiment, mais pour des raisons différentes, que la Conférence persévérera jusqu'à la fin, en dépit de toutes les difficultés. Nombreux sont ceux qui, dans les deux écoles, semblent prévoir la nécessité de deux ou trois sessions supplémentaires de négociations avant la cérémonie de signature qui aura lieu à Caracas, probablement pas avant 1981.

Etant donnée la diversité des pronostics — succès imminent, échec imminent, succès après 1980 — il est difficile d'évaluer avec certitude ce qu'il reste d'espoir de voir le texte amélioré dans un sens favorable à la conservation de l'environnement. Il est probablement minime. Mais l'analyse et l'évaluation environnementale du texte doit se poursuivre parce que — à moins d'un échec complet de la conférence — nous devrions nous contenter d'une convention très imparfaite.

Douglas Johnston

## Comment (Suite de la page 29)

Les phoques moines sont disséminés le long de milliers de km de côtes, mais presque partout ils sont en nombre très limités. Une condition *sine qua non* de sa survie est la protection de zones de reproduction dans un réseau de réserves marines. Les réserves auront plusieurs objectifs de conservation dans plusieurs pays, mais elles pourront toutes gagner en force et en cohésion à être placées sous la bannière d'une même espèce.

Pour adapter le proverbe ancien, on peut dire que si les phoques disparaissent, la mer disparaît. Alors les phoques ne doivent pas disparaître.

Patrick Allen

## Le Japon et la chasse à la baleine

(Suite de la page 30)

des conclusions qui aboutissent à une forte réduction des quotas ». (L'expression « scientifiques opposés à la chasse à la baleine » est elle aussi assez curieuse. Les données à partir desquelles le comité scientifique « tire des conclusions », proviennent dans une large mesure des flottes baleinières — en particulier celle du Japon — Un parti-pris anti-baleinier ne semble pas très plausible.)

### Des affirmations douteuses

« Dans les années 70, les restrictions sur la chasse à la baleine ont dépassé le niveau de ce qui était nécessaire... La plupart des scientifiques marins estiment que le nombre de cétacés est en augmentation. » L'Association baleinière japonaise lancent ces affirmations afin d'étayer sa demande de ne pas continuer de réduire les quotas. Mais bien sûr, les affirmations elles-mêmes sont très douteuses.

Un grand nombre de biologistes marins (la plupart?) diraient — et le disent d'ailleurs — que les restrictions prises dans les années 70, loin de « dépasser ce qui est nécessaire » ont constamment et dangereusement manqué le niveau de ce qui est nécessaire. Ils expriment cette opinion parce qu'ils pensent que loin d'augmenter, le nombre des baleines diminue.

L'Association souligne que « toute nouvelle tentative de réduire les quotas porterait un coup supplémentaire à l'industrie baleinière japonaise ». Cette déclaration doit être tenue pour vraie; les conservationnistes reconnaissent que les mesures de conservation qui compromettent les emplois de 200.000 personnes ne doivent pas être recommandées à la légère.

Mais affirmer, comme le fait l'Association, qu'il est impératif de conserver les techniques de chasse à la baleine pour les générations futures » revient plaider pour un ordre de priorités inverse. Même du seul point de vue de

l'industrie baleinière, il y a de toute évidence un impératif plus pressant encore: Après tout, plus de baleines, plus de chasse à la baleine.

### Les nations non baleinières devraient rejoindre les rangs de la CBI

Les Japonais veulent que plus de nations rejoignent la CBI. L'UICN aussi. Mais la préférence manifestée pour les nations baleinières plutôt que non-baleinières est plus douteuse. Les cétacés constituent une ressource mondiale. Les nombreuses nations non-baleinières ont autant le droit de déterminer les politiques de gestion que les nations baleinières. (D'aucuns diront même que les nations non-baleinières sont susceptibles d'être plus objectives.)

En prônant « l'étude et la recherche en commun des ressources baleinières », les Japonais se déclarent « prêts à coopérer à l'application de cette recherche si des programmes concrets étaient élaborés ». On ne peut pas chercher querelle aux Japonais. En 1973, la CBI annonçait la décennie internationale de la recherche sur les cétacés. C'était il y a cinq ans. Mais aucun programme concret n'a été formulé.

Les Japonais souhaitent également « examiner avec soin les données accumulées pour fixer des quotas plus exacts et plus impartiaux. » Là encore, les conservationnistes n'iront pas dire le contraire, mais s'ils ont une idée différente quant aux résultats probables de cet examen.

\*\* L'Association baleinière japonaise déclare que 17% des importations japonaises de chair de baleine proviennent de nations qui n'appartiennent pas à la CBI, comme le Pérou, la Corée du Sud et l'Espagne, et admet que cette pratique outrepassait les résolutions prises par la CBI en juin 1977. Toutefois, l'Association a fait appel au gouvernement pour qu'il cesse ces importations; elle dit qu'il en est résulté une diminution des importations.

## La CITES gagne du terrain au Japon

La convention sur le commerce des espèces menacées a été discutée pour la première fois à la réunion annuelle de mai de l'Association Japonaise des jardins zoologiques et des aquariums. La grande majorité des personnes qui ont participé à la réunion ont été d'avis que le Japon devrait ratifier la convention dès que possible. Une résolution en ce sens a été présentée au gouvernement japonais.

L'Association (qui est membre de l'UICN) a également déclaré qu'après la ratification, elle aiderait à fournir au service de douane des manuels d'identification des espèces.

### La CBI et l'Antarctique

Les pays signataires du Traité Antarctique se réuniront en juillet prochain à Buenos Aires afin de discuter d'un projet de convention sur les ressources vivantes de l'océan Austral (voir *Bulletin* d'avril). Les politiques de gestion qui seront définies pourront-elles être contrairement à celles de la CBI? Un groupe de travail du comité intérimaire de l'UICN sur les mammifères marins (CIMM) a examiné cette question.

Qualifiée de « traité de conservation », la convention sur l'océan Austral est en fait un traité de pêche. Son objectif premier est de réglementer la pêche sur une base avisée de conservation des ressources. Le groupe de travail du CIMM a déclaré qu'à cet égard, la convention constituait un grand pas en avant. Pour la première fois, la gestion des pêches s'efforcera de lier l'exploitation non seulement aux espèces en question, mais aussi aux espèces avec lesquelles elles sont liées. Il s'agit principalement des baleines.

Si la nécessité de la coopération avec la CBI est admise dans le projet de convention, il faudra une liaison particulièrement étroite pour que les politiques de gestion ne soient pas contraires. La raison en est, bien entendu, que le krill est la principale nourriture des baleines, et qu'il est la principale raison d'élaborer une convention sur l'océan Austral.

Il faudra, de toute évidence, faire preuve de prudence dans la nouvelle pêche, et procéder à la surveillance continue et à l'échange de renseignements entre la CBI et la commission qui sera mise sur pied par la convention. Mais même s'il existe une bonne coordination, des différends dans la gestion peuvent néanmoins surgir.

Le CIMM recommande que si de tels différends surgissent et ne peuvent être résolus, ils soient référés à une troisième partie plus largement représentative que les deux commissions. Il est indispensable que de tels différends soient résolus, sinon ce seront toujours les baleines qui en souffriront.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier du PNUE, de l'UNESCO et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1977-1978 DG/2.1/414/45.

N.B. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* sont celles de la rédaction. Elles ne doivent pas être considérées comme le point de vue officiel de l'UICN.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le *Bulletin* sont priées d'écrire à la rédaction.

## Phoque moine — récits et mythes

**Traité de pêche.** En Afrique de l'ouest, le phoque moine a signé un traité avec d'autres animaux pour que chacun respecte les droits de pêche des autres. **Voleurs de raisins.** On dit que les phoques moines, venant de la mer, pénètrent dans les vignes au moment des vendanges et mangent le raisin. Il y a peut-être un fond de vérité à cette histoire: Il y a quarante ans, des dégâts causés dans les vignes du midi méditerranéen français furent imputés à des sangliers, jusqu'au jour où l'on observa les coupables — des phoques.

**Dieux et monnaies.** Dans la Grèce antique, Apollon, le dieu du soleil, et Poséidon, le dieu de la mer, protégeaient tous deux le phoque moine, qui figurait sur des pièces anciennes, grecques et phéniciennes. **Bonne chance — et dormez bien.** Toujours en Grèce, mais à une époque plus récente, pendre une peau de phoque à sa porte éloignait le mauvais sort, tandis que mettre une patte de phoque sous son oreille guérissait de l'insomnie. **Accouchement facile.** En Sardaigne, les femmes portent une ceinture en peau de phoque pour faciliter leur accouchement.

**Abattage tabou.** Pour les pêcheurs algériens, libyens et turcs (de la mer Noire), tuer un phoque moine attire la malchance.

Une histoire parmi tant d'autres raconte le sort d'un pêcheur algérien qui, ayant frappé un phoque de sa canne à pêche, fut ruiné pendant toute l'année suivante: les phoques entouraient constamment son bateau et effrayaient le poisson. **Le temps.** En Provence, les peaux de phoques sont utilisées comme baromètres... et comme paratonnerre. **Pêché mortel.** On a réussi, dernièrement, à persuader un pope d'un village grec de pêcheurs de dire à ses ouailles que l'abattage d'un phoque moine est un pêché mortel.

### Les phoques aident les pêcheurs

La population de phoques gris de l'île de Little Linga, dans les Orcades, a augmenté d'un tiers ces deux dernières années. Pourtant, pour le président d'une société de protection des animaux, l'abattage sélectif qui est prévu est injustifié; il a l'intention de faire appel contre le Secrétariat d'Etat d'Ecosse afin d'en empêcher la réalisation.

Selon lui, il n'y a pas surpeuplement et les pêcheurs disent que les phoques constituent un allié car ils mangent les calmars qui dévorent leurs langoustines.